



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Régulation des technologies de reconnaissance faciale utilisant l'IA

Question écrite n° 13036

Texte de la question

M. Didier Baichère appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur le besoin d'une réglementation sur les technologies de reconnaissance faciale utilisant l'intelligence artificielle. Ces technologies de reconnaissance faciale tendent à s'imposer dans le quotidien, voire à devenir omniprésentes. Elles représentent des avancées positives et une innovation majeure, mais sont également source de risques. En effet, elles peuvent être détournées de leur utilité première. À titre d'exemple, il convient de citer quelques dérives : le contrôle accru de la population, des actions de fichage, des pratiques *marketing* personnalisées poussées, etc. Ces dérives peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux. Il est impérieusement nécessaire qu'une régulation fondée pour les technologies de reconnaissance faciale soit arrêtée. Aussi, il souhaite savoir s'il envisage prochainement de réfléchir à comment prévenir l'utilisation de ces technologies à des fins malhonnêtes, à comment garantir que l'utilisation soit encadrée et contrôlée par des humains, sans pour autant freiner l'innovation. Cette question peut également être approfondie dans le cadre des travaux de l'OPECST.

Données clés

Auteur : [M. Didier Baichère](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13036

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8984

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)